



Conseil Municipal du 7 février 2018

Compte-rendu

Présents : Mmes et MM. Béatrice DESCAMPS, Jeanne-Marie DELANNOYE, Michel LECOUSTRE, Jean-Michel VERRIER, Dorothée PINCHON, Yolande DURAND-ODIEVRE, Christian BOUREZ, Benoît FACHE, Elizabeth BOULET, Christiane CNOQUAERT-HERMAN, Emmanuel WECXSTEEN, Dominique PONSEEL, Patrick DEBRUYNE, Stéphanie DESCAMPS.

Absents excusés : M. Jean DESEURE (pouvoir à Michel LECOUSTRE), Mme Isabelle DAUVERGNE, M. Guy ROUZE, Mme Marylène CLEENEWERCK.

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Madame le Maire communique l'état des délégations de pouvoir consenties par délibération du 9 avril 2014 pour la période du 6 décembre 2017 au 27 janvier 2018. Ces délégations font l'objet de décisions formelles transmises au contrôle de légalité.

1) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et de leurs avenants

Date	Nature du marché	Titulaire	Montant HT
17/01/2018	Assistance technique en fourniture de denrées pour la restauration municipale	API RESTAURATION	coût au repas servi représentant environ 33 500 € HT par an

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions.

Personnel municipal - Modification du tableau des effectifs

Vu la délibération n°2017-10-11-D04 modifiant le tableau des effectifs communaux, le Conseil Municipal **DECIDE** de **SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe (TNC 20.3/35^e), de **CREER** un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe (TNC 25/35^e) et un poste d'adjoint technique (TNC 25/35^e) et d'**ARRETER** le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} mars 2018 comme suit :

Filière/grade	Situation actuelle	Modification	Nouvelle situation
Filière administrative			
Attaché principal	2 temps complet		2 temps complet
Rédacteur principal de 1 ^{ere} classe	1 temps complet		1 temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	2 temps complet		2 temps complet
Filière animation			
Adjoint d'animation	1 temps complet		1 temps complet
Filière technique			
Technicien principal de 2 ^e classe	1 temps complet		1 temps complet
Adjoint technique principal de 1 ^e classe	2 temps complet		2 temps complet
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1 temps complet 1 temps non complet 20.3/35 ^e	- 1 TNC 20.3/35 ^e + 1 TNC 25/35 ^e	1 temps complet 1 temps non complet 25/35 ^e
Adjoint technique	1 temps non complet 6/35 ^e 1 temps non complet 14.78/35 ^e 1 temps non complet 16/35 ^e 1 temps non complet 17/35 ^e 1 temps non complet 20.25/35 ^e 1 temps non complet 23.5/35 ^e 1 temps complet	+ 1 TNC 25/35 ^e	1 temps non complet 6/35 ^e 1 temps non complet 14.78/35 ^e 1 temps non complet 16/35 ^e 1 temps non complet 17/35 ^e 1 temps non complet 20.25/35 ^e 1 temps non complet 23.5/35 ^e 1 temps non complet 25/35 ^e 1 temps complet

Tableau de voirie communale - Mise à jour

Vu la délibération du 31 août 2001 et le tableau de classement des voies communales annexé, considérant que la commune est propriétaire de la voirie construite lors de la réalisation des lotissements de la Brasserie et du Moulin et que ces voies peuvent donc être classées dans le domaine public communal, le Conseil Municipal **APPROUVE** le classement de la rue de la Brasserie (partant de la D 933 et se terminant en impasse, d'une longueur de 392 ml) et de la rue du Moulin (partant de la D 933 et se terminant en impasse, d'une longueur de 340 ml).

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 36 542 mètres + 732 mètres, soit un total de 37 274 mètres.

Programmation culturelle 2017/2018 - Conventions d'organisation de spectacles

Vu les projets de conventions entre la mairie de Meteren et le Centre André Malraux d'Hazebrouck pour l'organisation de deux spectacles à la salle des fêtes de Meteren, considérant que la programmation de spectacles culturels de qualité sur le territoire communal permet de lutter contre l'exclusion culturelle et de promouvoir le développement culturel de la région, le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation des spectacles des 29 mars et 10 avril 2018 et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne organisation de cette manifestation.

Demandes de subventions

Vu le programme de travaux de l'église de Meteren, phasé de février 2018 à mars 2019, considérant qu'il est possible de solliciter à nouveau l'Etat sur la deuxième phase des travaux, estimée financièrement à 346 347 €HT, le Conseil Municipal **VALIDE** la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à hauteur de 40% maximum de la deuxième phase de travaux et **AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier et signer tous documents relatifs à cette demande.

D'autre part, vu le programme de travaux dans le but de réhabiliter un bâtiment communal en salle de musique, considérant que la commune de METEREN peut bénéficier au cours du mandat d'un Fonds de Concours de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, à hauteur de 50 000 €, le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en salle de musique, **VALIDE** la demande de versement du Fonds de Concours de la CCFI, à hauteur de 50 000 €, et **AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier et signer tous documents relatifs à cette demande.

Subvention pour un projet humanitaire

Vu la demande de subvention de l'association Action Pour les Orphelins Roumains dans le cadre d'une démarche humanitaire initié cinq élèves de l'Institut de Formation des Psychomotriciens Raymond Leclercq de Lille, considérant qu'une jeune Méterennoise fait partie de ces cinq élèves, considérant que le projet présenté permettra de développer la solidarité internationale au profit des enfants roumains, le Conseil Municipal **ACCORDE** une subvention de 300 € à cette association.

Motion de santé publique

Considérant qu'aujourd'hui, les habitants de Flandre qui, pour des raisons de santé ont besoin d'effectuer une imagerie par résonances magnétique (IRM) doivent se rendre à Saint-Omer, Dunkerque ou Armentières, considérant que, par trois fois depuis 2012, et malgré les efforts réalisés par l'hôpital d'Hazebrouck qui possède les compétences nécessaires, l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'est opposée à l'implantation d'une IRM à Hazebrouck, considérant qu'en juin 2018, cinq nouveaux sites d'implantation d'une IRM seront proposés par l'ARS sur le secteur dont elle a la responsabilité, le Conseil Municipal **DEMANDE** que l'hôpital d'Hazebrouck figure de façon prioritaire sur la liste des cinq établissements hospitaliers retenus en juin 2018, par l'Agence Régionale de Santé, pour l'implantation d'une IRM et **INVITE** les conseillers départementaux, conseillers régionaux, députée et sénateur du secteur à apporter également leur concours au soutien de cette motion et à son vote positif.